

MAIRIE DE VALLECALLE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
ARRONDISSEMENT DE CALVI
CANTON BIGUGLIA NEBBIU

Téléphone : 04 95 37 62 11
20232 VALLECALLE

**ARRETE N° 02/2023 DU 02 JANVIER 2023
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU PREMIER ADJOINT**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLECALLE

Vu l'article L 2122-18 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 Mai 2022 fixant le nombre d'adjoints ;

Vu le procès-verbal de l'élection de Mme Alexandra MULLER au poste de premier adjoint ;

Considérant que, dans un souci de bonne administration communale, il convient de consentir des délégations aux adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de fonction permanente est donnée à Madame Alexandra MULLER, Premier Adjoint pour signer :

- les documents administratifs et comptables.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.
Expédition en sera faite à Monsieur le Receveur Municipal de Borgo et à Monsieur le Sous-Préfet de Calvi.

ARTICLE 3 : La Déléguée et le Receveur Municipal de Borgo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE

A. POGGI

